

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 JUIN 2025

Date de convocation : 11/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept du mois de Juin et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – LESPAGNE Patricia – PINET Florent — PISTONO Marie-Paule – PARA Jérôme

ABSENTS : MARTIN Marie – VARRY Simon – EYMERY Thomas

ABSENT REPRESENTE : BEGOU Louis (pouvoir à CORNAND Jean-Louis)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES : RESTITUTION PAR M. HUGO VILLET

M. Hugo VILLET présente le travail effectué sur le tableau de classement des voies. Une relecture minutieuse doit être réalisée. Certaines corrections devront être prises en compte. L'approbation du tableau de classement se fera lors d'un prochain conseil.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Accord à l'unanimité

ATSEM : RENOUELEMENT DE CONTRAT

Le contrat de l'ATSEM se termine le 4 juillet 2025. Madame le Maire propose de renouveler son contrat du 5 juillet 2025 au 4 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT DE DEUX TABLES

Lors d'une location de la salle polyvalente, deux tables ont été dégradées. La commune demande le remboursement de 168 € pour remplacer le mobilier dégradé.

locataire accepte de rembourser cette dégradation à hauteur de.

Accord à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE : DEVIS SOPEI POUR LE RENOUELEMENT DU POSTE DE RELEVAGE D'ENTREE STATION D'EPURATION

Madame le Maire rappelle le devis de l'entreprise SOPEI d'un montant de 17 139 € pour le renouvellement du poste de relevage d'entrée de la station d'épuration. Il convient de prévoir des crédits au chapitre 011 (charges à caractère général), en déminuant le chapitre 012 (charges du personnel, reversement du budget eau vers le budget principal) ou en déminuant le chapitre 023 (virement à l'investissement).

Après débat, le chapitre 012 sera déminué pour alimenter le chapitre 011 à hauteur de 11 800 €.

COURRIER DE M. OLIVIER MIGNEREY : CHEMIN COMMUNAL SEILLES

Madame le Maire fait lecture de la demande de M. MIGNEREY, pour l'acquisition d'une partie du chemin communal entre la parcelle C905 et C902 (Seilles) ainsi que l'élagage sur 6ml de la haie qui longe ce chemin communal.

Après débat, le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à la demande d'acquisition du chemin communal mais l'autorise à élaguer la haie sur 6ml.

REQUETES DE MADAME ET MONSIEUR BENOIT

Madame le Maire fait lecture des requêtes de Madame et Monsieur BENOIT : la vitesse des véhicules ainsi que l'enfouissement de la fibre.

Après débat, le conseil municipal décide d'inscrire l'enfouissement de la fibre dans le programme du Syme05-Territoire d'énergie.

La circulation au pré La Chèvre est un sujet qui doit être abordé dans une réflexion globale. Un courrier sera adressé dans ce sens.

RIVE DROITE : COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LES SERVICES DE L'ETAT, LE DEPARTEMENT ET LE BUREAU D'ETUDES OTEIS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente de la parcelle C1644 à Seilles pour 115m². La commune ne préempte pas

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Pont de Gérard : La reprise du pont a été réalisé en interne, un panneau a été posé limitant le tonnage accepté pour ce pont qui n'en reste pas moins très fragile.

SMIGIBA : valorisation des projets financés par la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

Séance levée à 18 heures 40